EASY-DEVELOPPEMENT 9 PLACE SAINT ANDRE 59800 LILLE

Siret: 53758513500024 Code Naf: 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), BRY FREDERIC, Agissant en qualité de Gérant

Certifie avoir employé Monsieur TONNEVILLE CYRIL

Demeurant à 9 ALLEE DES MAGNOLIAS 59810 LESQUIN

En qualité de Lead Développeur

Position: 2.2 Coefficient: 130

Du 01/03/2019 au 29/03/2019

Fait à LILLE le 29/03/2019

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire : BRY FREDERIC Gérant

el: 0' AR Ille Metr 1 59000 Lille 135

CERTIFICAT DE TRAVAIL

EMPLOYEUR

PICTIME GROUPE

61 ave de l'Harmonie - Campus du Digital - Parc de la Haute Borne 59262 Sainghin en Mélantois SIREN+NIC: 44349857100043

APE/NAF : 6202B Code URSSAF : 59U4

SALARIE

M TONNEVILLE 9 allée des Magnolias Cyril

a gliee dee Magliolias

59810 LESQUIN

Nº de Sécurité Sociale : 1810876217096 91

a été employé(e) par nous, du 02/01/19 au 21/02/19 en qualité de :

Périodes		Emplois successivement			
Du	Аμ	occupés			
02/01/19	21/02/19	Analyste Développeur			

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, M TONNEVILLE Cyril bénéficle du maintien :

- des garanties liées aux risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liées à la matemité,
- des garantles liées aux risques décès ou aux risques d'Incapacité de travail ou d'invalidité.

M TONNEVILLE Cyrll nous quitte ce jour, libre de tout engagement.

Fait à Sainghin en Mélantois

Marie ESCANCE La ditia, ROUPE

Hesp Pars ADE du Divisitéh

Parc de la Haute Borne

Avenue de l'Harmonie BP 60202

59262 Sainghin-en-Mélantois

03 28 520 520 - Fax: 03 28 520 529

accueil@pictime-groupe.com

SAS au capital de 164 402 €uros

Siret 443 498 571 00043 - APE 6202B



CERTIFICAT DE TRAVAIL

La soussignée, Leslie BOISNAULT, Responsable du Personnel de la société FIDUCIAL STAFFING, dont le siège social se situe à COURBEVOIE 92400 (adresse postale 41 Rue du Capitaine Guynemer 92925 La Défense Cedex),

Certifie que, Monsieur Cyril TONNEVILLE Demeurant 84 IMPASSE DES GOUTTES SERVY 69210 FLEURIEUX SUR L ARBRESLE a été employé(e) :

par la Société FIDUCIAL STAFFING le 07 Décembre 2015

à notre agence de LYON CEDEX 09 (69338)

sise: 19 RUE COTTIN

du 07/12/2015 au 15/02/2017 en qualité d'ANALYSTE-PROGRAMMEUR Niveau 4 - Coefficient 260

Par ailleurs, informe qu'il bénéficie du maintien des garanties et prestations en matière de prévoyance et de complémentaire santé, à la condition d'avoir bénéficié de ces régimes en qualité de

salarié de la société et de justifier directement auprès de l'assureur, d'une indemnisation par le régime d'assurance chômage. Ce maintien s'applique pendant une durée égale à la durée du dernier contrat en vigueur ou, le cas échéant, des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs,

sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à COURBEVOIE, le 15 Février 2017.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour FIDUCIAL STAFFING,

Leslie BOISNAULT

Responsable du Personnel



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dossier sulvi par : M.GAUTIER

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussignée, Nathalie BARBIER, Responsable Paie et Administration Du Personnel du groupe Gfi Informatique, certifie que :

M. TONNEVILLE Cyril

Demeurant : 1bis rue de la galoche 69290 CRAPONNE

A fait partie de nos effectifs du 07/09/2015 au 04/12/2015, emploi occupé :

Période		Qualification	Position	Coefficient
AU		·	Syntec	
0412/2015	Cadre	Ingénieur d'étude	P2.1	115
	AU	AU	AU Catégorie Qualification	AU Catégorie Qualification Syntec

Portabilité frais de santé :

En application de l'article L. 911-8 du code de la sécurité sociale, le salarié bénéficiera, à compter de la date de cessation de son contrat de travail, du maintien à titre gratuit des garantles prévoyance (décès, incapacité de travail et invalidité) et des frais de santé (remboursements de soins liés à la maladie, l'accident ou la maternité), prévues par les contrats souscrits par l'entreprise et ce, pendant une période égale au maximum à la durée d'indemnisation du chômage, et dans la limite de la durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois. Les garantles maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

Le salarlé devra communiquer à VERSPIEREN pour les frais de santé et à MALAKOFF MEDERIC pour la prévoyance, les pièces justifiant sa prise en charge par Pole Emploi.

Falt à Lyon, Le 04/01/2016

La Direction des Ressources Humaines



TOSHIBA TEC EUROPE IMAGING SYSTEMS S.A.

Parc EURO CHANNEL 76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE - France Tél. : (33) 02.35.08.70.00 Facalmilé (33) 02.35.08.70.70 INTERNET : www.toshiba.fr

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussigné, Jean-François COSTA, Directeur du Personnel de TOSHIBA TEC EUROPE IMAGING SYTEMS S.A, sise à Martin Eglise

Certifie

que Monsieur Cyril TONNEVILLE demeurant : 58 rue du Frêne,
76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES, a été employé dans notre société en
Contrat à Durée Indéterminée, du 17/10/2002 au 06/09/2015 en tant
Qu'Analyste Programmeur, au coefficient 305, Niveau V, Echelon I, selon
La classification de la convention collective de la métallurgie.

Le 06 septembre 2015

Le Directeur du Personnel

J.F COSTA

